

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2023

## VI – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **Rapport n°1 : Modification des statuts – Transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »**

Faisant suite à la discussion lors des questions diverses du conseil communautaire du 29/03 à Saint Arailles au cours duquel les élus se sont majoritairement prononcés en faveur d'une prise de décision rapide pour le transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes, il est proposé la délibération qui suit.

Dans un contexte règlementaire plus contraint, l'intérêt est tout d'abord de travailler ensemble sur un projet de territoire partagé.